

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350
PV du Conseil Municipal du jeudi 05 décembre, à 18h30 dans la Salle du Conseil
Sur convocation en date du 29 novembre 2024

Présents :

Mesdames Catherine SARRAZIN, Gillian BROOME, Sylvie ALBERT
Messieurs Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Fabrice GUILLOT, Ludovic ERABLE

Absents : Jean-Noël FLEGEO, Thomas TAVERNIER, Daniel ARROYO BISHOP, Claire FAVREAUX

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Ordre du Jour

- 1) Réunion des Maires du 28-11-2024 à la Maison de la Charente-Maritime, Budget du Département
- 2) Délibération : Tableau des effectifs
- 3) Délibération : RIFSEEP – Mise à jour
- 4) Délibération : Adhésion à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Charente Maritime
- 5) Délibération : Frais de fonctionnement du chauffage de la Salle des Fêtes – Demande de participation au SIVOS François Rabelais
- 6) Délibération : Demande de participation à la Commune d'Annepont – Travaux de voiries
- 7) Délibération : Achat d'une partie de la ZL53 – Aménagement Route de Maison Neuve
- 8) Délibération : Suite avis de la DDTM, révision simplifiée du PLU ?
- 9) SYNERGEO : Travaux Route de Maison Neuve
- 10) Nocturnes en Vals de Saintonge de la CdC – Programmation 2025-sélection du conseil
- 11) Convention SPA
- 12) Utilisation de la Salle des Fêtes de Taillebourg
- 13) Jeu de société Circino « destination Charente-Maritime », Taillebourg présent parmi les 36 communes sélectionnées
- 14) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Philippe GANTHY est nommé secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des 26 septembre et du 21 octobre sont approuvés.

1) Réunion des Maires du 28 novembre 2024

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion du 28 novembre 2024 qui s'est tenue au conseil départemental, à La Rochelle.

Il présente notamment les dispositifs d'aides aux investissements des collectivités qui vont être modifiés et revus à la baisse considérant les difficultés financières des départements.

2) Délibération : Tableau des effectifs

Arrivée de Mme Favréaux à 18h45

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite aux dossiers de promotion interne déposés, certains agents de la Commune sont susceptibles d'être promus à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire propose d'adopter ce nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

Suivant les promotions, le tableau des effectifs sera mis à jour pour suppression de poste après saisine du Comité Social Territorial.

Tableau Actuel des Effectifs

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur Secrétaire Générale de Mairie	B	1	Temps complet : 35/35 ^{ème}
Adjoint administratif	C	1	Temps non complet : 20/35 ^{ème}
Adjoint administratif	C	1	Temps non complet : 24/35 ^{ème} – Poste supprimé à compter du 01-03-2025

FILIERE TECHNIQUE			
Agent de Maîtrise	C	1	Temps complet : 35/35 ^{ème}
Adjoint technique contractuel	C	1	Temps non complet : 35/35 ^{ème}
Adjoint technique	C	1	Temps non complet : 28/35 ^{ème}
Adjoint technique	C	1	Temps non complet : 22,50/35 ^{ème}

TOTAL	7
--------------	----------

VOTE : Tous POUR

3) Délibération : RIFSEEP – Mise à jour

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite aux différentes promotions internes proposées, il convient de mettre à jour la notion de grade. Le grade de rédacteur est ajouté aux bénéficiaires du RIFSEEP.

Vote : Tous POUR

4) Adhésion à la convention cadre relative aux missions facultatives proposées par le Centre de Gestion 17

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives, tels que le service d'intérim territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le CDG17 a décidé de regrouper l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre, jointe en annexe de la présente délibération.

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives.

La signature de cette convention permet de recourir aux missions proposées, selon les modalités détaillées dans les conditions particulières. En effet, chaque mission facultative proposée fait l'objet d'une fiche annexée à la convention qui précise les conditions particulières d'utilisation.

Cette liste de missions est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des collectivités et établissements publics, des évolutions réglementaires et des décisions prises par le Conseil d'administration du CDG17.

Seules certaines missions (médiation préalable obligatoire, assurance des risques statutaires, protection sociale complémentaire) font l'objet, chacune d'elles, d'une convention spécifique.

Le Conseil d'administration du CDG17 peut, au cours d'une année civile, supprimer et/ou créer une ou plusieurs missions facultatives.

Il peut également procéder, en cours d'année, à une révision d'une ou plusieurs missions et/ou des tarifs, notamment en cas d'évolution importante des éléments de composition du coût de la mission.

Dans ce cas, ces évolutions s'appliquent à la convention en cours, à la date fixée par la délibération du Conseil d'administration du CDG17, sans qu'il soit nécessaire qu'un avenant soit signé.

Cette convention unique d'adhésion prend effet au plus tôt au 1^{er} janvier 2025 (ou à la date de sa signature, si elle est postérieure) et arrive à son terme au 31 décembre 2027.

Vote : Tous POUR

5) Frais de fonctionnement du chauffage de la Salle des Fêtes – Demande de participation au SIVOS François Rabelais

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la cantine scolaire a occupé la salle des fêtes durant toute l'année scolaire 2023-2024.

Les frais de fonctionnement ont été payés par la Commune de Taillebourg (EDF, Eau, Gaz).

Considérant la facture EDF 10208916793 du 14 septembre 2024 d'un montant total de 56 895,61 euros

Considérant le montant attribué à la salle des fêtes de 20 651,73 euros

Considérant la facture EDF 10213886382 du 21 novembre 2024 présentant un trop versé de 3 220,12 euros TTC pour la salle des fêtes,

Considérant le temps d'occupation de la salle des fêtes par la cantine scolaire de 18 mois,

Considérant le calcul au prorata du temps passé à la salle des fêtes,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander au SIVOS François Rabelais le remboursement d'une partie du montant de la Salle des Fêtes, qui s'élève à 15 576,03 euros TTC,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que ce remboursement se fera sur le budget 2025,

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de Monsieur le Maire et l'autorisent à faire émettre le titre de recettes correspondant à **la somme de 15 576,03 euros**. Ce recouvrement aura lieu en janvier 2025.

Vote : Tous POUR

6) Demande de participation à la Commune d'Annepont – Travaux de voirie

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des travaux de reprofilage de chaussées ont eu lieu à Taillebourg.

Le Chemin dit « des Marchands » a une partie de son emprise à la fois sur Taillebourg et sur Annepont.

Suite à discussion entre M. Texier, Maire de Taillebourg, et M. Boizumault, Maire d'Annepont, il est ressorti que la Commune d'Annepont souhaitait participer au règlement des travaux, au prorata des surfaces considérées.

Considérant la facture F24-3038 du 07-11-2024 où est précisé le montant correspondant aux travaux du Chemin des Marchands avec emprise sur Annepont,

Considérant que ce montant est égal à 3 866,04 euros HT soit un montant de 4 639,25 euros TTC,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander à la Commune d'Annepont le remboursement de la moitié du montant soit la somme de 2 319,62 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le montant de 2 319,62 euros TTC

Vote : Tous POUR

7) Délibération : Achat d'une partie de la ZL53 – Aménagement Route de Maison Neuve

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal l'aménagement de la Route de Maison Neuve, accès à la nouvelle école en construction, nécessite l'achat d'une partie de la parcelle ZL 53 d'une superficie de 18m², pour être conforme à la réglementation : 5m de bande de roulement + 1.5m de passage piéton PMR.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de faire toutes les démarches relatives à l'achat de la parcelle. Le prix d'achat de la parcelle est fixé à 720 euros.

L'Office Notarial de Maître Loëtitia CHAUVIN, Notaire à Saint Savinien sur Charente, est proposé pour effectuer la vente.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Autorisent Monsieur le Maire à signer la promesse d'achat pour l'acquisition d'une partie de la parcelle ZL53, l'acte d'achat ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- Précisent que les frais de notaire sont en supplément et à la charge de la Commune de Taillebourg

Vote : Tous POUR

8) Délibération : Suite avis de la DDTM, révision simplifiée du PLU

Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé par la DDTM qui retoque notre dossier de modification simplifiée du PLU (village « Les Février »). Ce courrier est signé par Mme la Sous-préfète.

Monsieur le Maire propose d'ajourner la délibération qui annulerait notre modification de PLU. Il va solliciter un rendez-vous auprès de Mme la Sous-préfète avec la DDTM pour évoquer ce dossier car il considère qu'il y a un paradoxe entre la volonté de minimiser les emprises constructibles (qui est souhaitable) pour réhabiliter les centre-bourgs et que réglementairement il soit impossible de faire muter la destination des bâtiments des villages classés en zone A dans lesquels il n'y a plus aucun exploitant agricole et dont les bâtiments sont donc destinés à s'écrouler en causant des dommages aux habitations voisines (insectes, pourriture des toitures, etc.).

Dans le cas précis d'un projet d'aménagement dans le village des " Février", initié par un particulier (maison d'habitation, gîte, etc.), l'ABF avait émis un avis favorable.

Mme Favréaux suggère de mettre en avant le manque de logements sur le secteur du Vals de Saintonge et de favoriser la réhabilitation de logements.

9) SYNERGEO : Travaux Route de Maison Neuve

Monsieur le Maire présente le projet de plan d'aménagement de la Route de Maison neuve dans le cadre de la construction de l'école.

10) Nocturnes en Vals de Saintonge de la CdC – Programmation 2025-sélection du conseil

Monsieur le Maire explique aux membres du CM que depuis 2 ans il participe aux commissions de la CDC pour promouvoir Taillebourg et bénéficier des spectacles d'été des « Nocturnes en Vals de Saintonge ». Il y aura donc une soirée en 2025. Les dates sont imposées : les vendredis soirs de juillet ou août.

Monsieur Texier a positionné la commune sur un vendredi du mois d'août, au regard du spectacle des Baladins fin Juillet. « Vals de Saintonge » prend en charge 90% du coût de la prestation.

Des représentants de la CDC vont se déplacer afin de découvrir les lieux et proposer un spectacle adapté.

La commission fêtes et cérémonies se réunira et choisira l'animation pour le mois d'août 2025.

11) Convention SPA

Monsieur le Maire présente la convention SPA pour l'année 2025.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal reconduisent la convention.

12) Utilisation de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le chauffage est actuellement coupé dans la salle des fêtes.

Les activités pourraient être regroupées sur 2, 3 jours et le chauffage serait ainsi remis en fonction des activités.

13) Jeu CIRCINO

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les jeux CIRCINO sont arrivés à la Mairie.

C'est un jeu de société « collector » type « jeu de l'oie » où figurent les communes du département dont Taillebourg.

14) Questions diverses

- Réunion EPTB-Charente (Etablissement Public Territorial de Bassin : réunion concernant le PAPI (Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations) de la Charente et le Site internet Charente ALABRI. Information à mettre sur le site internet et sur panneau pocket
Une présentation sera faite lors des vœux.
- Réunion CYCLAD à la CDC Vals de Saintonge : les taxes vont augmenter d'environ 30%
- Instauration d'un pass pour accéder à la déchèterie de Saint Savinien

FIN DU CONSEIL : 20h45